

Informations sur la sécurité du produit

Bac de rétention AWA 1000-3 avec rehausse de soutirage

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

Numéros d'article : 132867, 132866, 132865, 132864, 132863, 132862

Instructions de sécurité:

- Risque d'asphyxie dû à une mauvaise manipulation des conteneurs.
- Attention au risque d'incendie lors de la manipulation de liquides inflammables. Convient pour le stockage de liquides inflammables agréés des catégories SGH 1 à 3. Attention lors de la manipulation de liquides inflammables.
- Danger pour l'environnement dû à des liquides dangereux pour la nappe phréatique, convient pour les catégories SGH 1 à 4.
- Respecter les instructions de sécurité pour la vidange et le nettoyage du bac de récupération.
- Porter un équipement et des vêtements de protection lors de la manipulation de substances dangereuses afin d'éviter tout contact avec la peau.
- Respecter le volume de rétention approprié, éviter le surremplissage. Respecter un volume de rétention maximal de 1000 litres.
- Choisir un emplacement sûr pour l'installation. Tenir compte du risque d'incendie. Installer sur un support stable.
- Utiliser uniquement pour le stockage de conteneurs IBC conformément aux spécifications.
- Respectez la hauteur maximale autorisée lors du remplissage des récipients.
- Consulter les fiches de données de sécurité selon le SGH pour les liquides utilisés. Utiliser un bac de rétention conformément aux fiches de données de sécurité.
- Veillez à vérifier régulièrement que le bac de récupération n'est pas endommagé.
- Ne pas laisser à la portée des enfants de moins de 14 ans.
- Ne convient pas pour le stockage de substances dangereuses qui n'entrent pas dans les catégories SGH autorisées.
- Le bac de rétention ne doit être utilisé que dans des zones bien ventilées.
- En cas de fuite, prendre immédiatement des mesures pour y remédier.
- Ne faire appel qu'à un personnel formé.
- Attention : le caillebotis peut être glissant si des liquides sont renversés.